

Affaire suivie par : Thierry Manière
Mail : t.maniere@axione.fr

Objet : Appel au cofinancement pour la construction de câblage FTTH sur le département de La Loire-Atlantique.

Référence 2021-02-FIBRE44 - 03

Madame, Monsieur,

Cette consultation, émise par la société AXIONE agissant au nom et pour le compte de la société FIBRE44 est un appel au cofinancement pour la construction des câblages FTTH en fibres optiques. FIBRE44 déploie, exploite et commercialise ce réseau sur la base d'une convention signée avec le Département de Loire-Atlantique et entrée en vigueur au 7 juillet 2020.

FIBRE44 déploie un réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) sur le département de la Loire-Atlantique (44). Axione prévoit d'introduire sur ce réseau une offre de Ligne FTTH passive afin de répondre aux attentes des opérateurs commerciaux.

Conformément aux décisions de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes n° 2010-1312 en date du 14 décembre 2010, n° 2009-1106 en date du 22 décembre 2009 et n°2015-0776 en date du 2 juillet 2015, Axione propose aux opérateurs intéressés de cofinancer l'installation des câblages FTTH.

Réponse à la consultation :

Conformément aux conditions décrites dans les Conditions Particulières de l'offre FTTH Passive, la réponse à la consultation ne pourra être prise en compte qu'à la condition expresse que l'opérateur ait préalablement et formellement signé la dernière version des Conditions Générales et Conditions Particulières de l'offre Ligne FTTH Passive d'Axione.

Le Contrat de la Ligne FTTH Passive est disponible sur le site de Fibre44 :
<https://www.fibre44.fr/page/appel-cofinancement>

Les cartes de couverture prévisionnelles à la commune et aux PM ainsi que les détails par commune de cette consultation sont également disponibles sur ce site.

Les réponses à la présente consultation seront traitées conformément aux conditions décrites dans les Conditions Particulières de l'offre FTTH Passive. Notamment, l'opérateur doit compléter le formulaire de Commande de Cofinancement (Annexe 6B des Conditions Particulières de l'offre FTTH Passive) en précisant le niveau de cofinancement sur lequel il souhaite s'engager. Il doit également compléter le Bon de Commande tel que défini en Annexe 4 du Contrat afin de commander les prestations complémentaires à la Boucle Locale Optique.

Il doit ensuite retourner le formulaire de Commande de Cofinancement complété, imprimé et signé au Fournisseur en deux exemplaires à l'adresse en pied de page de ce courrier. L'envoi doit être réalisé par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

Cet envoi postal devra être obligatoirement complété par l'envoi de la Commande de Cofinancement au format Excel 2007 sur la boîte aux lettres électronique suivante :

consultation-FTTH@axione.fr

Tout dossier incomplet sera considéré irrecevable.

Engagement de l'opérateur :

Conformément aux dispositions prévues dans les Conditions Particulières de l'offre FTTH Passive, la demande de cofinancement si elle est envoyée par l'opérateur constitue un engagement unilatéral et irrévocable de ce dernier à cofinancer la construction et la maintenance du câblage FTTH pour le périmètre identifié dans le formulaire de Commande de Cofinancement. Cet engagement vaut également pour le périmètre des prestations complémentaires à la Boucle Locale Optique.

Cet engagement est limité aux tranches d'activation demandées par l'opérateur dans le formulaire de réponse.

Les conditions techniques, tarifaires ainsi que les parcours clients sont détaillés dans les Conditions Générales et les Conditions Particulières l'offre Ligne FTTH Passive d'Axione.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information relatif à cette consultation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Thierry Manière
Directeur Client



132, Boulevard Camélinat
92240 Malakoff
Tél. : 01 72 33 93 00 - Fax : 01 46 54 04 78
RCS Nanterre 449 586 544 - APE 6190Z